



PLAN  
CLIMAT/AIR  
ENERGIE  
TERRITORIAL  
MARNE&GONDOIRE



**BILAN INTERMÉDIAIRE**  
2021-2024

Marne & Gondoire

**AGGLO**





## LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL DE MARNE ET GONDOIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a approuvé son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Le PCAET est un projet territorial de développement durable.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. Un volet spécifique « Plan Air Renforcé » est venu compléter le PCAET de Marne et Gondoire le 3 octobre 2022.

Cette démarche a été engagée lors du conseil communautaire du 12 février 2018 et s'est construite en 5 étapes clés :



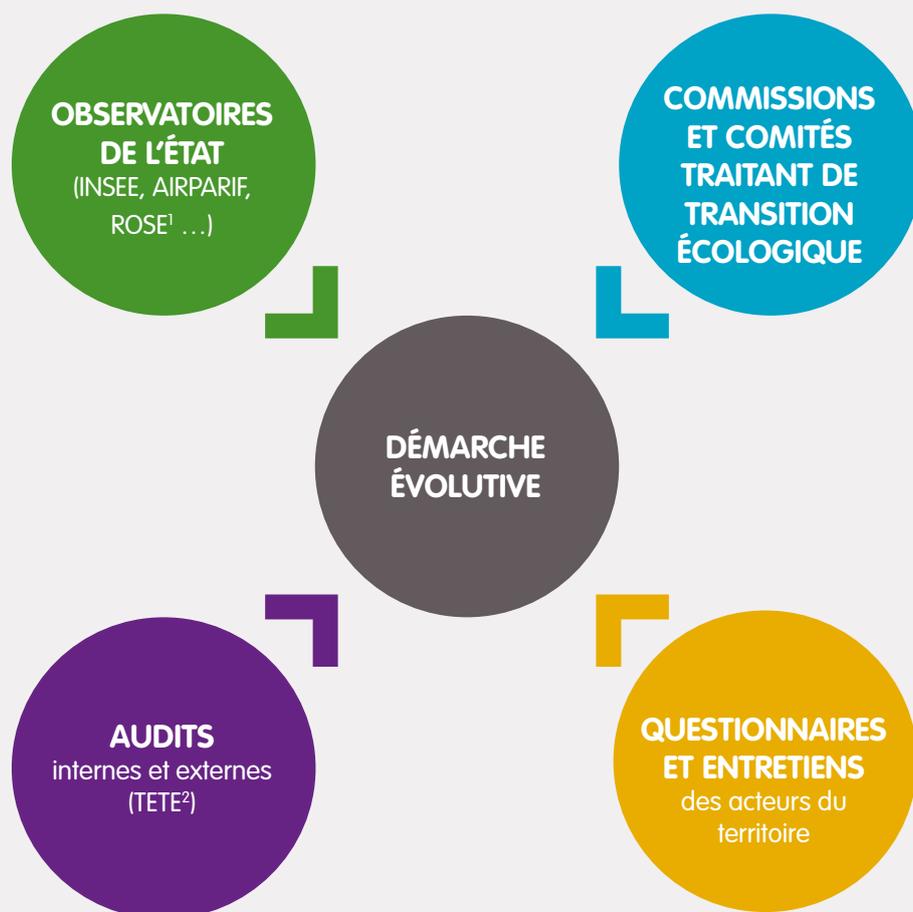
Après trois années de mise en œuvre, la réglementation relative au PCAET préconise une évaluation à mi-parcours permettant d'actualiser la stratégie en prenant en compte les nouvelles priorités qui ont émergé depuis son approbation.



## MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Le PCAET est suivi annuellement avec l'actualisation d'indicateurs mesurant les incidences du plan d'actions sur les grandes variables environnementales, comme les émissions de gaz à effet de serre (GES), la production d'énergies renouvelables, les consommations énergétiques...

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont mis à jour via diverses sources de données :



Les méthodologies adoptées et validées par le ROSE sont actualisées en intégrant notamment les évolutions réglementaires encadrant la diffusion des « données locales » de l'énergie (art. 179 de la LTECV).

Aucune interprétation ne peut donc être réalisée par comparaison avec d'anciennes données communiquées et notamment à travers les documents qui constituent le PCAET du territoire.

<sup>1</sup> Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des GES - Les données du ROSE constituent, pour les champs et les années qu'elles couvrent, les données régionales de référence.

<sup>2</sup> Programme ADEME : T.E.T.E Territoire Engagé Transition Écologique

# TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fin 2021, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique en partenariat avec l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial d'une durée de 4 ans. L'objectif est de rendre le territoire plus durable, plus résilient et plus attractif.

Une démarche d'amélioration constituée autour de trois temps forts :

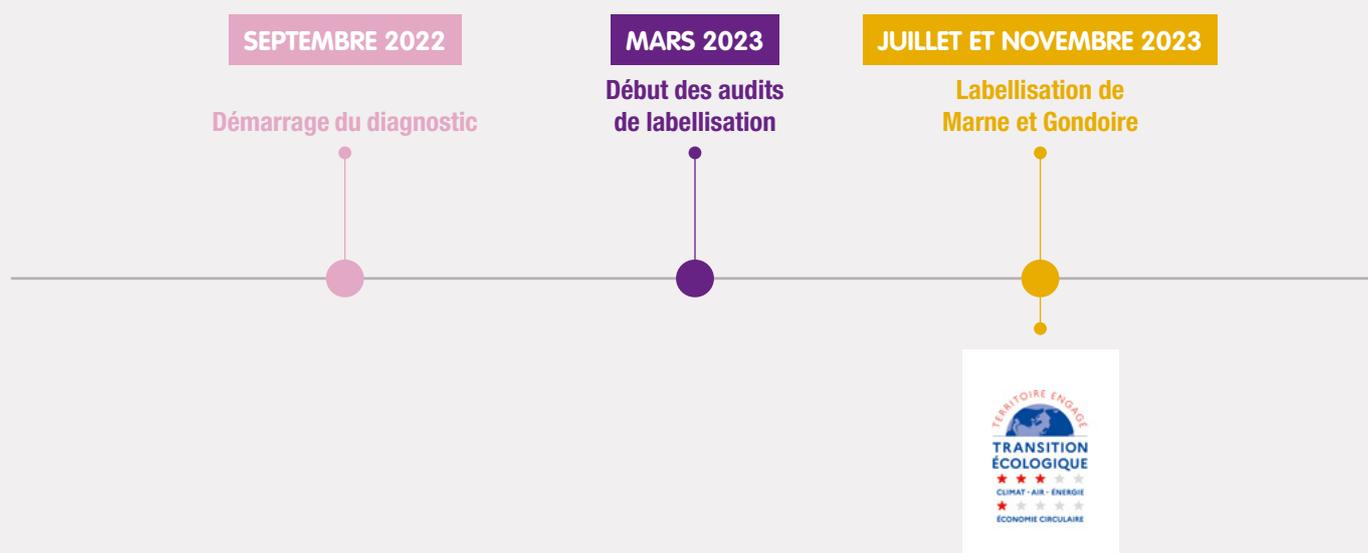


## Quelle articulation avec le PCAET ?

Ces deux programmes fonctionnent en association étroite. Le PCAET définit le cadre réglementaire des stratégies Climat-Air-Énergie. La démarche TETE permet d'accompagner de façon opérationnelle l'ambition et le suivi dans la durée.

Néanmoins, le référentiel évalue les compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Le PCAET a quant à lui une portée plus large, le plan d'action étant déployé par l'ensemble des acteurs du territoire.

## Quels premiers résultats ?



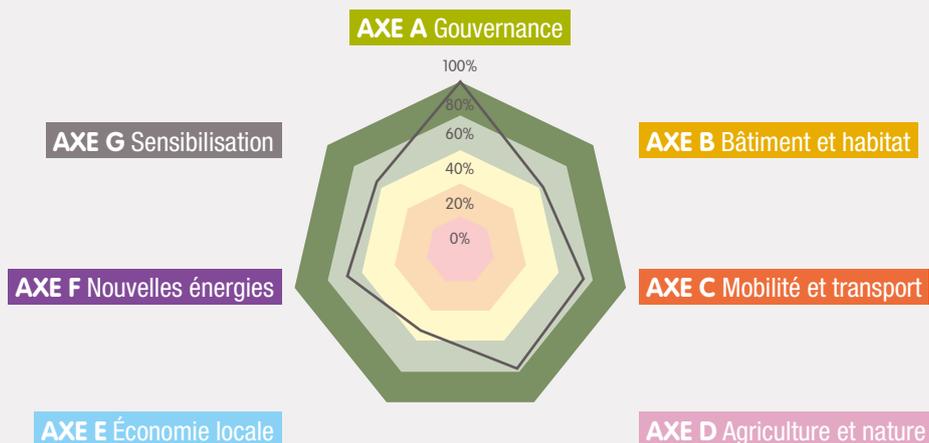
# 1. AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION

## PROGRESSION GLOBALE DU PCAET

Le plan d'actions du PCAET de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire comporte 39 fiches d'actions couvrant :



### Pourcentage de réalisation des axes du PCAET (2024)





# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST CAPITAL, INVESTISSEZ-VOUS !

# CAC 40

Rejoignez les  
Conseillers et Ambassadeurs du Climat de Marne et Gondoire

## AXE A GOUVERNANCE

### A.1 Créer un conseil citoyen pour le climat

Issu d'ateliers de concertations, c'est suite à l'approbation du PCAET que le Conseil des Ambassadeurs du Climat est constitué. Il est composé de 40 membres représentatifs du territoire pour un mandat de 6 ans répartis en 7 groupes thématiques couvrant l'ensemble des enjeux de la transition écologique.

L'objectif est de renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires.



#### RÉUNIONS ET ÉCHANGES

Conseil National de la Refondation  
Échanges CAC 40



#### COMITÉS DE SUIVIS

Trame Noire  
Plan Alimentaire Territorial  
Casiers fermiers



#### ATELIERS DE CONCERTATIONS

Schéma Directeur des Energies  
Casiers fermiers  
Plan Alimentaire Territorial  
Trame Noire



#### SENSIBILISATION

Fresque du climat  
Fresque de la biodiversité



#### FORMATIONS

10 membres formés à l'animation de la Fresque du climat  
Compostage  
Lombri-compostage



#### RÉALISATIONS

Plantation de haies (priorisation et identification des sites)  
Inventaires participatifs  
Travail ressource > cartographie des initiatives de transition écologique

### ÉVOLUTION DU PCAET

#### AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

- Mise en place d'un budget vert à partir de l'exercice 2024. Cette approche permet une classification budgétaire en fonction des thématiques telles que la biodiversité, l'environnement, etc.
- Mise en place d'un fonds de concours transition écologique afin d'accompagner les collectivités du territoire à l'adaptation au changement climatique et participer à l'atténuation des gaz à effet de serre. En 2024, un fond de 1,5M€ a été voté et entièrement attribué à 23 projets (11 communes).



## AXE B BÂTIMENT ET HABITAT

### B.1 Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements

En partenariat avec le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Environnement, le service Marne et Gondoire Renov' (anciennement SURE) a été mis en place en septembre 2021.

Un conseiller dispense une assistance gratuite et personnalisée à destination des particuliers et du petit tertiaire. Ses missions : accueil, information et conseil. Il fournit les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires pour l'élaboration du projet de rénovation.



- **700 dossiers traités** (sept. 21 - juil. 24)
- **Permanence fixe** (4J/S) Thorigny-sur-Marne
- **Permanence tournante** (1J/S durant environ 4 mois)
- **Accueilli par** Montévrain, Gouvernes, Collégien, Saint-Thibault-des-Vignes, Dampmart, Pomponne
- **Sensibilisations à la transition énergétique** (balade thermique, animation d'ateliers ...)

### B.2 Réduire la précarité énergétique

Marne et Gondoire mène une action de lutte contre l'habitat indigne principalement grâce à deux outils :

- Partenariat avec les gestionnaires d'immeuble et conseil syndical des copropriétés en difficulté. En cas de périls, réalisation de certains travaux par Marne et Gondoire pour palier au propriétaire défaillant.
- Permis de louer », dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement.

1 agent dédié aux visites

15 communes adhérentes

Plus de 2000 permis traités (2021-2024)

➤ 95 refus

### B.5 Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics

Un patrimoine intercommunal qui a fortement évolué (intégration de nouvelles communes, rétrocessions EpaMarne ou du Département), devenant trop vétuste et sur-consommateur nécessitant un Plan Pluriannuel d'Investissement afin de réaliser des rénovations énergétiques.

Fin 2024, le taux de remplacement des systèmes vétustes par des LED atteint 80%. Les 20% restants seront réalisés en 2025.

16 communes du territoire ont ou sont également en train de réaliser des travaux de rénovation de leur éclairage public en s'appuyant sur l'étude trame noire.

#### ÉVOLUTION DU PCAET

##### AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

- Réalisation d'une Trame Noire (cf. agriculture et nature) avec réalisation d'un guide de préconisation à destination des agents techniques.
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage accompagnement des travaux énergétiques des collectivités.

##### NOUVELLES ACTIONS

- PRIORENO, service gratuit d'aide à la décision de la rénovation des bâtiments publics.
- À l'étude : Outil de réhabilitation du parc immobilier bâti via une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



## AXE C MOBILITÉ ET TRANSPORT

### C.4 Faciliter l'intermodalité en intégrant toutes les alternatives de mobilité dans des points de rencontre stratégiques

**Le Plan Local des Mobilités (PLM) piloté par le SIEMU<sup>1</sup> (bassin de Marne-la-Vallée) a pour objectif d'offrir au territoire un panel de solutions de mobilités accessibles.**

Approuvé fin 2023, un nouveau PLM était nécessaire afin d'intégrer les évolutions rapides du territoire. Déployé jusqu'en 2027, le plan d'action est porté par les différents maîtres d'ouvrages (Collectivités, Syndicats...)

### C.6 Faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants

**La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire dispose d'un parc de 36 bornes de recharge pour les véhicules électriques.**

La volonté est de renforcer le maillage territorial de ces infrastructures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (particules fines). Suite au retrait du premier prestataire, un nouvel appel à manifestation est lancé fin 2024. Attribué au printemps 2025, celui-ci déploiera son réseau sur les années 2025 et 2026..

### C.7 Réviser et mettre en oeuvre le Schéma Directeur des Liaisons Douces

**Privilégier les modes de déplacements peu polluants est au coeur des priorités.**

Un Schéma Directeur des Liaisons Douces a été mis en place en 2015, révisé en 2020 intégrant les nouvelles communes (Ferrières-en-Brie et Pontcarré) et incluant les nouveaux besoins des habitants (évolutions et nouvelles pratiques).

80 km voies

9km de VIF<sup>2</sup>

Accès aux équipements publics

7 itinéraires

Favoriser l'intermodalité

Desserte des zones d'emplois et d'habitation denses

Les services mis à disposition par la Maison des Mobilités viennent compléter ce dispositif (conseils, prêts de vélo, ateliers d'autoréparation, marquage,...).

## ÉVOLUTION DU PCAET

### AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

- Réalisation d'une passerelle dédiée aux modes doux reliant Ferrières-en-Brie à Bussy-Saint-Georges identifié comme coupure urbaine prioritaire.
- Réalisation du Réseau VIF (Vélo Ile-de-France) et installation de 3 bornes de gonflage.

### NOUVELLES ACTIONS

- Déployer une annexe de la maison des mobilités pour la partie sud du territoire (gare routière de Bussy-Saint-Georges), proposant l'ensemble des services existants.
- Implanter des bornes de gonflage et des stations de réparation de vélos en libre-service sur les sites touristiques majeurs du territoire.

<sup>1</sup> SIEMU : Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines

<sup>2</sup> VIF : Vélo Ile de France - Ligne V4 Cergy-Pontoise / Marne-la-Vallée Chessy (<https://observatoire-vif.velo-iledefrance.fr>)

## AXE D AGRICULTURE ET NATURE

### D.2 Élaborer un projet alimentaire territorial

Validé en 2022, le Plan Alimentaire Territorial a été construit en concertation avec les partenaires, les communes et associations locales. Il s'articule autour de 3 enjeux :

- La relocalisation et l'autonomie alimentaire du territoire
- La démocratie alimentaire locale et l'accessibilité
- La proximité et la coordination des acteurs de l'alimentation du territoire

2023  
Création du  
label  
Fou d'Local

2024  
Installation de  
casier fermier



### D.4 Faciliter l'adaptation au changement climatique et la récupération des eaux pluviales

Mieux connaître le comportement des cours d'eau, améliorer la qualité de l'eau, anticiper les risques d'inondation, offrir un épanouissement de la biodiversité sont les objectifs de la GEMAPI<sup>1</sup>. De nombreuses actions de restauration et de renaturation œuvrent en ce sens.

Une étude a dégagé les enjeux en matière de vulnérabilité du territoire face aux inondations et a permis d'engager une phase de définition de plan d'actions. En 2024, le dispositif Marn'Alabri, accompagne gratuitement les habitants dans la protection de leur bien face aux risques d'inondation.

### D.8 Agir pour la préservation de la biodiversité

Afin de garantir un équilibre entre développement urbain et préservation du cadre naturel du territoire, Marne et Gondoire a mis en place un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PPEANP), en 2014. Le plan qui l'accompagne a été enrichi de nouvelles actions en 2021.

Le PPEANP couvre actuellement 5 830 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers, soit plus de 50% du territoire.

<sup>1</sup> GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations



**2019 - 2024**  
Restauration et renaturation des bords de Marne

Inventaires de caractérisations des zones humides

Plan de gestion des rus du territoire

Entretien des cours d'eau

Protocoles des pollutions accidentelles cours et plans d'eau

Aménagement du Marais du Refuge



**2022**  
Réouverture de cours d'eau - Ru du Bicheret

**2024**  
Convention So Tique



Favoriser les plantes mellifères

**2021**  
Installation de crapauduc et d'écuroduc

Installation de crapauduc et d'écuroduc

**2023**  
Etude renaturation et desimpermeabilisation des sols

**2024**  
Aménagement du parc du Mont Evrin

Lutte contre le frelon asiatique



## ÉVOLUTION DU PCAET

### AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

- Réalisation d'une Trame Noire - impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité du territoire.

Achevée en 2022, cette étude a identifié les secteurs prioritaires et élaboré un plan d'action pour préserver la biodiversité. Deux guides de sensibilisation pour le grand public et les agents techniques ont été réalisés.

### NOUVELLES ACTIONS

- Implantation de nouvelles haies (Jossigny)
- Étude pour la réouverture du ru du Bouillon
- Restauration des bords de Marne - Lagny-sur-Marne / Montévrain
- Étude de renaturation des sols



## AXE E ÉCONOMIE LOCALE

### E.2 Réduire le bilan carbone des zones d'activités

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère l'entretien (voiries, chemins d'intérêt communautaire, réseaux divers) des ZAE.

Des travaux de requalification ont été engagés. L'objectif poursuivi est de garantir l'accès aux cœurs urbains et équipement publics tout en favorisant l'intermodalité entre le réseau de transports en commun, les stations d'écomobilité et les liaisons douces du territoire.

### E.3 & E.5 Soutenir et animer un réseau local

Marne et Gondoire s'engage dans la participation, la constitution, l'animation de réseaux d'entreprises à l'échelle locale ainsi qu'au soutien de la vie économique : annuaire en ligne, service local d'appui, organisation de séminaire, rencontre d'experts....

Depuis 2023, Marne et Gondoire fait partie du programme « Territoires d'Industrie » sous le nom de Marne & Brie Industries réunissant 4 territoires. Les priorités de ce dispositif sont :

- L'innovation pour rester à la pointe de la technologie et de l'efficacité industrielle
- Développer les compétences pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises locales
- Transition écologique et énergétique : projets en écologie industrielle et territoriale
- Aides à l'embauche

### E.6 Réduire la production de déchet et optimiser leur gestion dans une perspective zéro carbone

La collecte et le traitement des déchets sont délégués aux syndicats du SIETREM et du SIETOM.

Le Programme Local de Prévention des Déchets a pour objectif de sensibiliser et d'informer les usagers dans leur acte de consommateur pour tendre vers une réduction de la quantité de déchets produits puis, de les orienter dans leur geste de tri quotidien.



# COMPOSTONS ensemble

Maison de la  
Nature  
3 allée du Château d'eau  
77164 Ferrières-en-Brie  
09 75 64 25 91  
WWW.MARNEETGONDOIRE-TOURISME.FR



## SYNDICATS

### Ecoagents

Sensibilisation en porte  
à porte

Contrôle de la qualité  
de tri

Sensibilisation  
des scolaires

Aide à l'achat  
de composteur

Expérimentation  
bio-déchets

## COMMUNES

Table de tri et pesé dans  
les cantines collectives

Composteurs collectifs  
dans les écoles

Installation de Points  
d'Apports Volontaires  
(PAV)

## ASSOCIATIONS

Sensibilisation  
(ex: fresque des déchets ...)

Ramassage collectif  
(ex : balade nature ...)

## MARNE ET GONDOIRE

Stratégie Dépôts  
Sauvages

Videosurveillance

Signalétique

Veille sur le terrain

Gestion de l'enlèvement

Réalisation de guide

Installations de PAV

Sensibilisation  
et installation d'aires  
de compostage

## ÉVOLUTION DU PCAET

### AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

- Réalisation d'un guide dédié aux professionnels du territoire est en cours, rappelant la réglementation en vigueur avec des fiches techniques leur permettant de mieux gérer leurs déchets en interne (tri, évitement de déchets ...) et de développer une économie circulaire.

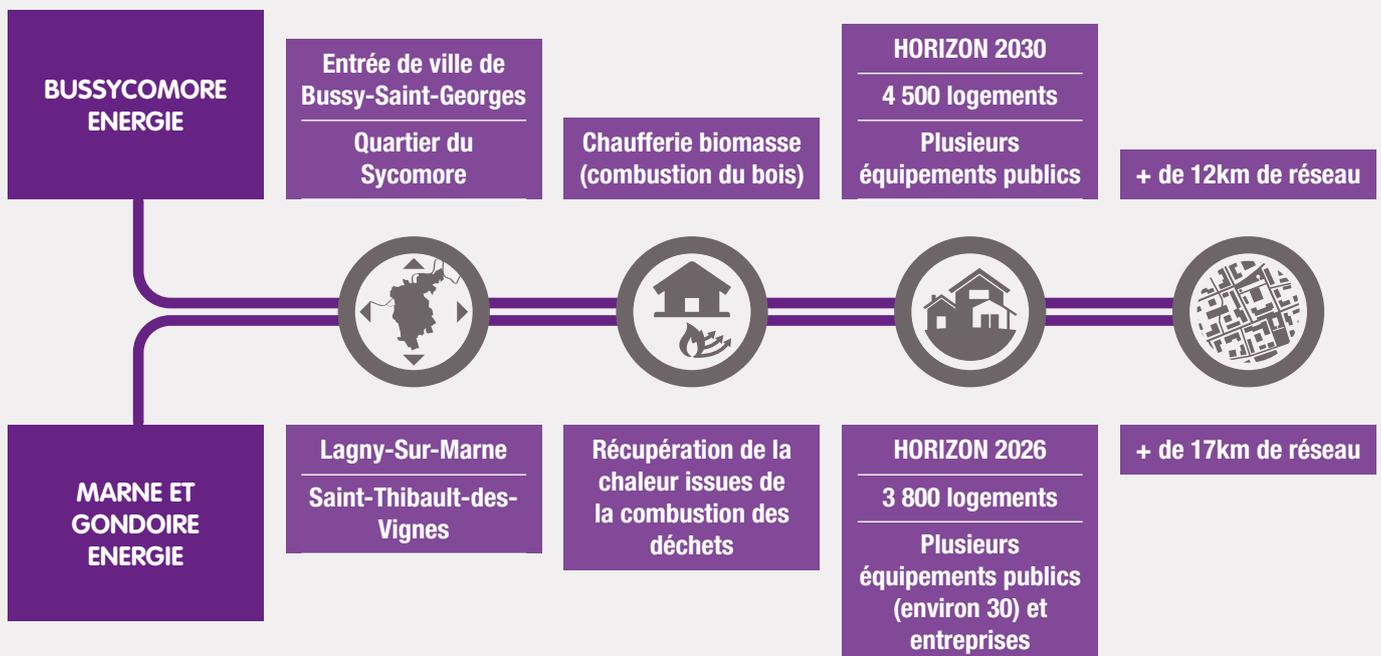
### NOUVELLES ACTIONS

- Solution pour la collecte des bio-déchets proposée par les syndicats.
- SIAM : Réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration (économie circulaire)
- Réalisation d'une étude sur l'économie circulaire afin de réaliser un diagnostic et de définir une stratégie globale.

## AXE F NOUVELLES ÉNERGIES

### F.2 Exploiter les ressources en chaleur fatale

Deux Réseaux de Chaleur Urbain (RCU) sont en cours de développement sur le territoire par Marne et Gondoire.



Une campagne de financement participatif pour la construction du réseau de chaleur de Marne et Gondoire Énergie a été mise en place en 2023. L'objectif : favoriser le recours à une épargne en circuit court et permettre ainsi aux riverains de devenir des partenaires privilégiés du projet.

Cette campagne réservée exclusivement à l'Île-de-France et ouverte prioritairement aux habitants de Marne et Gondoire, a atteint en trois semaines son objectif. 44 % des investisseurs sont issus du territoire, révélant ainsi une forte adhésion locale.



## ÉVOLUTION DU PCAET

### AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

#### RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Finalisé en 2023, il a pour objectif de fixer un cap à l'échelle de l'intercommunalité, de permettre l'animation des acteurs du développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et d'identifier les leviers pour chacun d'eux.

Le scénario retenu : à horizon 2050, 100% d'énergie renouvelable ou de récupération sur le territoire dont 30% d'énergie verte complémentaire (s'appuyant sur une baisse structurelle de la consommation de 54% en 2050 vs 2018). Cette stratégie porterait la production à 340 GWH en 2030, (vs objectif initial du PCAET de 240 GWH).

Mix énergétique soutenu



### NOUVELLES ACTIONS

#### DÉVELOPPER LES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DES COLLECTIVITÉS

##### Solarisation : Installation d'ombrières et de panneaux photovoltaïques

###### RÉALISATIONS

###### Ombrières

- Le parking du centre aquatique de Marne et Gondoire située à Lagny-Sur-Marne

###### Panneaux photovoltaïques

- Bâtiment « Magicien d'eau » du SIAM

###### PROJETS ET ÉTUDES

###### Ombrières et centrales

- Le parking du Parc de Rentilly
- Etude de faisabilité de centrales solaires au sol menée par Saint-Thibault-des-Vignes et Jablines.

###### Panneaux photovoltaïques

- 14 projets sont en cours de développement sur le patrimoine de 7 communes du territoire ainsi que de Marne et Gondoire Agglo.

##### Géothermie : Etudes de faisabilité en cours

- *Géothermie de faible profondeur afin de couvrir les besoins en chauffage, refroidissement ou encore production d'eau chaude des bâtiments communautaires (Parc de Rentilly) ainsi que sur le Moulin Russon*
- *Pour la ZAC de la Rucherie ou encore la zone Jossigny/Val d'Europe*

#### SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Soutien technique des communes avec la mise à disposition de cartographie de potentiel par filières énergétiques (solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, réseaux de chaleur, biomasse, éolien et la chaleur fatale) aidant à la définition de zone d'accélération de projet d'énergie renouvelable.

Création d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage accompagnant notamment les collectivités dans le déploiement d'énergies renouvelables.

#### DÉVELOPPER LES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DES COLLECTIVITÉS

##### Hydrogène :

Projet de HUB hydrogène sur la commune de Bussy-Saint-Georges (ZAC de la Rucherie) qui aura la capacité de produire, stocker et distribuer de l'hydrogène.

##### Chaleur fatale :

- Projet d'extension du RCU à l'étude sur les communes de Pomponne et de Thorigny-sur-Marne.
- Projet de récupération de la chaleur des eaux usées transportées par les collecteurs du SIAM afin de chauffer des bâtiments de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

##### Méthanisation :

Projet en cours porté par le SIAM de production d'énergie à partir de la méthanisation des boues issues des eaux usées.

#### SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Aide à la décision : cadastre solaire du patrimoine bâti des collectivités



## AXE G Sensibilisation

### G1. Organiser la sensibilisation des habitants du territoire à l'empreinte carbone de leur mode de vie et aux alternatives existantes

**La Maison de la Nature et le Moulin Russon** - Animés par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, ces deux lieux emblématiques constituent des supports pédagogiques « grandeur nature » pour la sensibilisation aux enjeux environnementaux au travers d'ateliers, d'animations ou encore d'évènements (ex : recyclage et zéro déchet, initiation au fait maison et à la culture scientifique, compostage et bases du jardinage naturel).

**Marne et Gondoire Renov'** - Sensibilise à la rénovation énergétique par l'organisation de balade thermique, présences et animations lors des évènements.

**La Fête de la Transition** - Evènement festif, organisé chaque année en septembre, mettant à l'honneur la thématique de la transition écologique. À cette occasion, les associations et partenaires du territoire proposent des ateliers, jeux, expositions, animations, partages, échanges...

**Le + du colibri** - Cette nouvelle formule sous forme d'infolettre trimestrielle traite de l'actualité environnement à l'échelle locale et nationale. À découvrir : <https://www.marneetgondoire.fr/eco-citoyennete/infolettre-le-du-colibri-1997.html>

**Les partenaires** - Le SIETREM dispose d'un plan d'actions de sensibilisation avec notamment des éco-agents formant les habitants aux consignes de tri et à la réduction des déchets. Des visites de site, tout comme au SIAM sont possibles, pour découvrir le fonctionnement et l'impact de nos gestes quotidiens.

**Réseaux sociaux** - Mise en avant régulière des écogestes à travers par exemple, la réalisation de vidéo-motions et relais des actions du territoire.

### G.2 Sensibiliser les enfants et mieux intégrer les enjeux climat - environnement dans le parcours éducatif



Programme varié avec des animateurs experts dans le développement durable



Animations scolaire en classe  
Cahier de texte ludique offert au CM1



3 parcours pédagogiques  
Classe d'eau  
Escape Game



Les Journées des Petits Colibris : immersion ludique sur la transition écologique



### G.3 Sensibiliser les acteurs économiques sur les enjeux climat-énergie et la RSE

À travers un panel d'actions, Marne et Gondoire s'attache à renforcer la visibilité, favoriser les échanges commerciaux, privilégier les circuits courts et à la consommation locale ou encore à créer une synergie entre les différents acteurs :

- Pour mieux toucher le monde entrepreneurial, Marne et Gondoire fait évoluer en 2024 son infolettre avec le + du DévEco : Circuit court, développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique, emploi local... autant de thématiques explicitées pour répondre aux préoccupations des entreprises. <https://www.marneetgondoire.fr/developpement-economique/infolettre-le-du-deveco-1999.html>
- L'annuaire des entreprises référence près de 15 000 entreprises du territoire.
- Animation et organisation d'évènements ou de réunions d'informations.

### G.4 Mettre en oeuvre un plan de formation des élus et des services

Dans un souci d'amélioration continue sur un domaine en perpétuelle évolution, plusieurs dispositifs viennent concourir à la formation des agents et des élus du territoire permettant de poursuivre la démarche Climat-Air-Énergie ambitieuse de Marne et Gondoire.

- École du climat : cette plateforme de formation en ligne propose des contenus adaptés sous forme de capsules interactives venant compléter l'offre de formation déjà existantes.
- Atelier de la biodiversité et de la transition : Marne et Gondoire organise chaque année cet évènement pour un public de professionnels (élus et techniciens du territoire) sur une thématique précise (ex : enjeux énergétiques, renaturation des sols...)
- Stage d'écoconduite afin d'adopter une conduite éco-responsable

## ÉVOLUTION DU PCAET

### RÉFLEXION D'AMÉLIORATION

- Réaliser une cartographie des ressources écologiques durables
- Renforcer les actions de sensibilisation et d'incitation auprès des entreprises pour rendre les activités plus durables et responsables
- Améliorer la sensibilisation dans le domaine de l'enseignement notamment auprès des collégiens et lycéens => est-ce qu'on met car je ne sais pas trop ce qu'on peut travailler pour le moment (après c'est une case projet...)
- Accentuer les animations sur l'habitat responsable.

# 2. APPRÉCIATION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

## CONTEXTE DE LA DONNÉE

Les méthodologies adoptées et validées par le ROSE sont actualisées en intégrant notamment les évolutions réglementaires encadrant la diffusion des « données locales » de l'énergie (art. 179 de la LTECV).

Aucune interprétation ne doit donc être réalisée par comparaison avec d'anciennes données communiquées et notamment à travers les documents ayant servi à la construction du PCAET du territoire.

Les dernières données à disposition concernent l'année 2021, ne permettant pas ainsi de mesurer pleinement le plan d'action du PCAET adopté la même année.

## ÉVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE DU SCÉNARIO MARNE ET GONDOIRE

Le diagnostic du PCAET du territoire avait établi que sans plan d'action particulier, la réduction des gaz à effet de serre ne serait que de 8% en 2050.

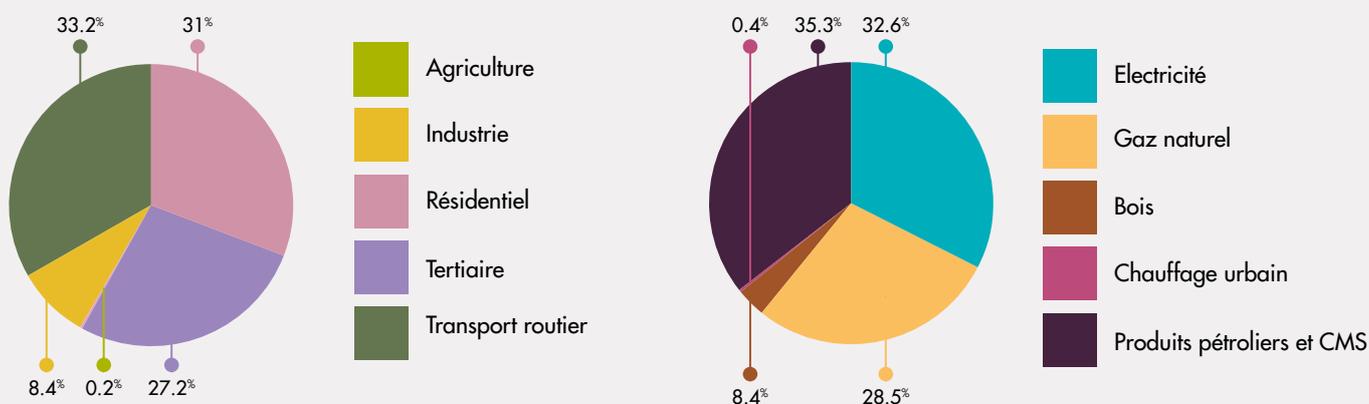
La loi sur la transition énergétique, vise quant à elle une réduction de 89% à horizon 2050. L'objectif de Marne et Gondoire est du même ordre avec par rapport à 2015 :

- Une baisse de 88% par habitant
- Une baisse de 79% par habitant des consommations d'énergie finale
- Une production d'énergie renouvelable de 340 GWhs à horizon 2030 et de 750 GWh/an en 2050 (objectifs du Schéma Directeur des Energies)

## ÉVOLUTION DES GRANDS INDICATEURS

### Consommation d'énergie

Consommation d'énergie finale en 2021 par secteur



Source : Rose - consommations territorialisées à climat normal (2021)

Une consommation d'énergie en baisse de 2.2% par rapport à 2015 sur le territoire (-4.6% par habitant) essentiellement portée par la baisse des secteurs Transports Routiers et Résidentiel. À noter, une forte augmentation d'énergie du secteur Industrie (+9.5%).

Une tendance à 2021 en deçà des objectifs fixés par le PCAET qui estimait une baisse de -3.4% à 2021.

Une baisse d'usage versus 2015 de l'électricité (-2.5%), du bois (-4.9%) et des produits pétroliers (-6.5%) au profit du gaz (+3.8%) et de la nouvelle énergie qu'est le chauffage urbain.

## Production d'énergie renouvelables

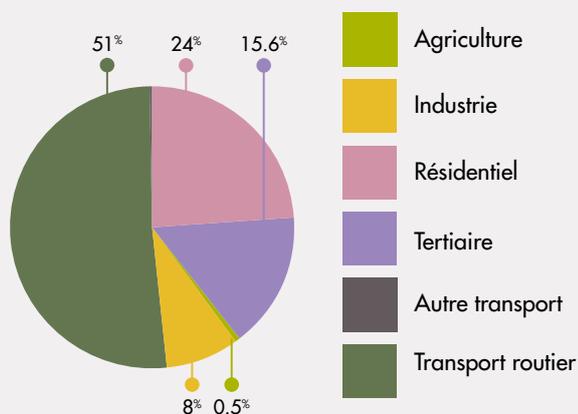
Pour l'année 2021, l'ensemble de la production d'énergies renouvelables et de récupération est estimée à 117 213 GWh/an, soit environ 5.3% de la consommation d'énergie du territoire (IDF : 5.1%).

## Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)<sup>1</sup>

Entre 2005 et 2021, les émissions de GES ont baissé de -8.6% sur le territoire de Marne et Gondoire.

Depuis 2012, les émissions se stabilisent avec une moyenne à 404 kteqCO<sub>2</sub>/an.

En 2021, malgré une baisse, les transports routiers restent le premier secteur émetteur devant le résidentiel et le tertiaire. Les émissions atteignent 407kteqCO<sub>2</sub>/an marquées par une progression essentiellement portée par le secteur de l'industrie (+22% entre 2015 et 2021) et du tertiaire.



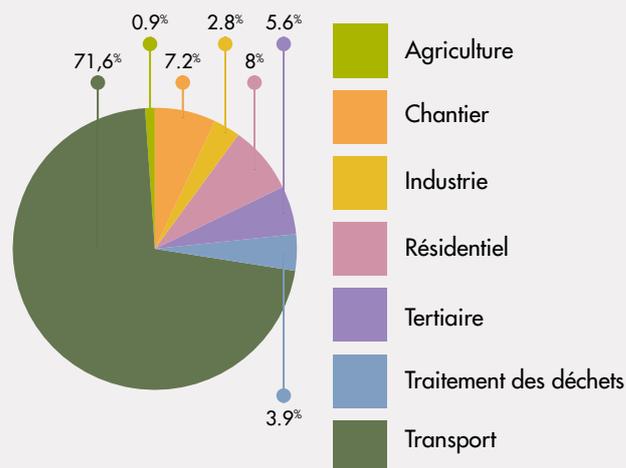
Source : Rose - émissions de gaz à effet de serre (SCOPE 1&2) à climat réel (2021)

## Qualité de l'air

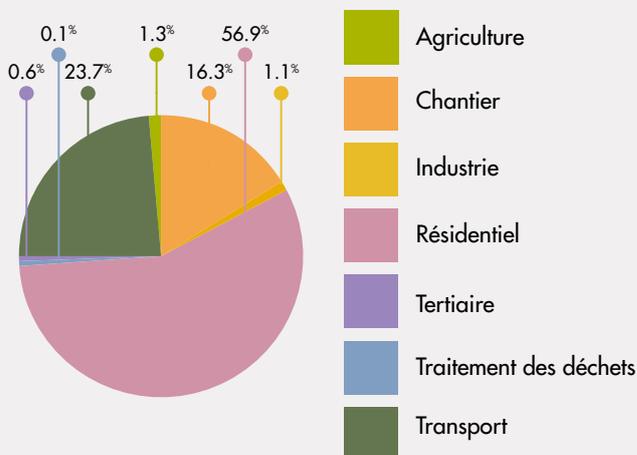
Les consommations énergétiques impactent également la qualité de l'air. Même si tous les secteurs y contribuent, l'analyse des principaux polluants nous montre qu'elle provient essentiellement des transports routiers, du résidentiel et des chantiers de constructions.

Les émissions de NO<sub>x</sub><sup>2</sup> et de particules fines (PM 2.5) ont respectivement diminué de 55% et de 46% entre 2005 et 2021 sur le territoire de Marne et Gondoire permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) ainsi que ceux du Plan Air de Marne et Gondoire.

Répartition par secteur des émissions NO<sub>x</sub><sup>2</sup> en 2021 (T/an)



Répartition par secteur des émissions PM<sub>2.5</sub><sup>3</sup> en 2021 (T/an)



Source : Inventaire 2021 AIRPARIF décembre 2023 - Périmètre Marne et Gondoire

Annexe : Cartographies de la qualité de l'air du territoire en 2022

<sup>1</sup> Emission de Gaz à Effet de Serre / SCOPE 1 : émissions directes de gaz à effet de serre issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...) / SCOPE 2 : émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'organisation (électricité et réseaux de chaleur / froid)

<sup>2</sup> NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote) : émissions des véhicules à moteur, le chauffage thermique et, dans une moindre mesure, les combustions industrielles

<sup>3</sup> Particules fines : Les particules en suspension (PM) sont des poussières de très petite taille. Elles sont classées en fonction de leur diamètre : PM10 pour les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (ou 0.01 mm), PM2.5 pour celles dont le diamètre est inférieur à 2.5 micromètres (0.0025 mm). Ces particules peuvent être formées de matières organiques, de sulfates, de suie, etc. et contenir des métaux lourds ou d'autres produits dangereux.

# 3. BILAN DU RÔLE DE COORDINATEUR

**Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a accéléré sa démarche de planification avec notamment la mise en place d'outils stratégiques intégrant des enjeux « climat, air, énergie » tels que :**

- En 2020, avec la révision du Schéma de COhérence Territoriale et la signature du Contrat de Transition Ecologique (CTE).
- En 2021, avec l'adoption du PCAET et l'évolution du CTE en Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- En 2022, avec la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME (dispositif Territoire Engagé pour la Transition Ecologique) mais aussi l'adoption du Plan Air (intégré au PCAET), du Plan Alimentaire Territorial ou encore d'un plan d'action Trame Noire.
- En 2023, avec l'approbation du Schéma Directeur des Liaisons Douces ainsi que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques et l'adoption d'un ambitieux Schéma Directeur des Energies à horizon 2050.
- En 2023, renouvellement pour 3 ans de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »

Le travail de conception et de suivi de ces documents permet d'identifier les acteurs relais et ainsi de massifier l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire réalise son rapport de transition écologique reprenant l'ensemble des actions menées dans l'année. Ce document est notamment consultable en ligne.

## La mobilisation des communes et des acteurs locaux

---

**Suite à l'approbation du PCAET en 2021, une commission de suivi a été mise en place, dans laquelle siègent les maires des 20 communes du territoire, les services de Marne et Gondoire, les syndicats, les représentants de l'état (DDT, région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, les chambres départementales, l'ADEME, le CEREMA ...), les partenaires ou encore les collectivités voisines.**

Dans l'objectif d'élargir la démarche, la commission renommée transition écologique, aborde toutes les thématiques y ayant attrait, permettant ainsi d'actualiser les actions menées dans le cadre du PCAET mais aussi de l'enrichir.

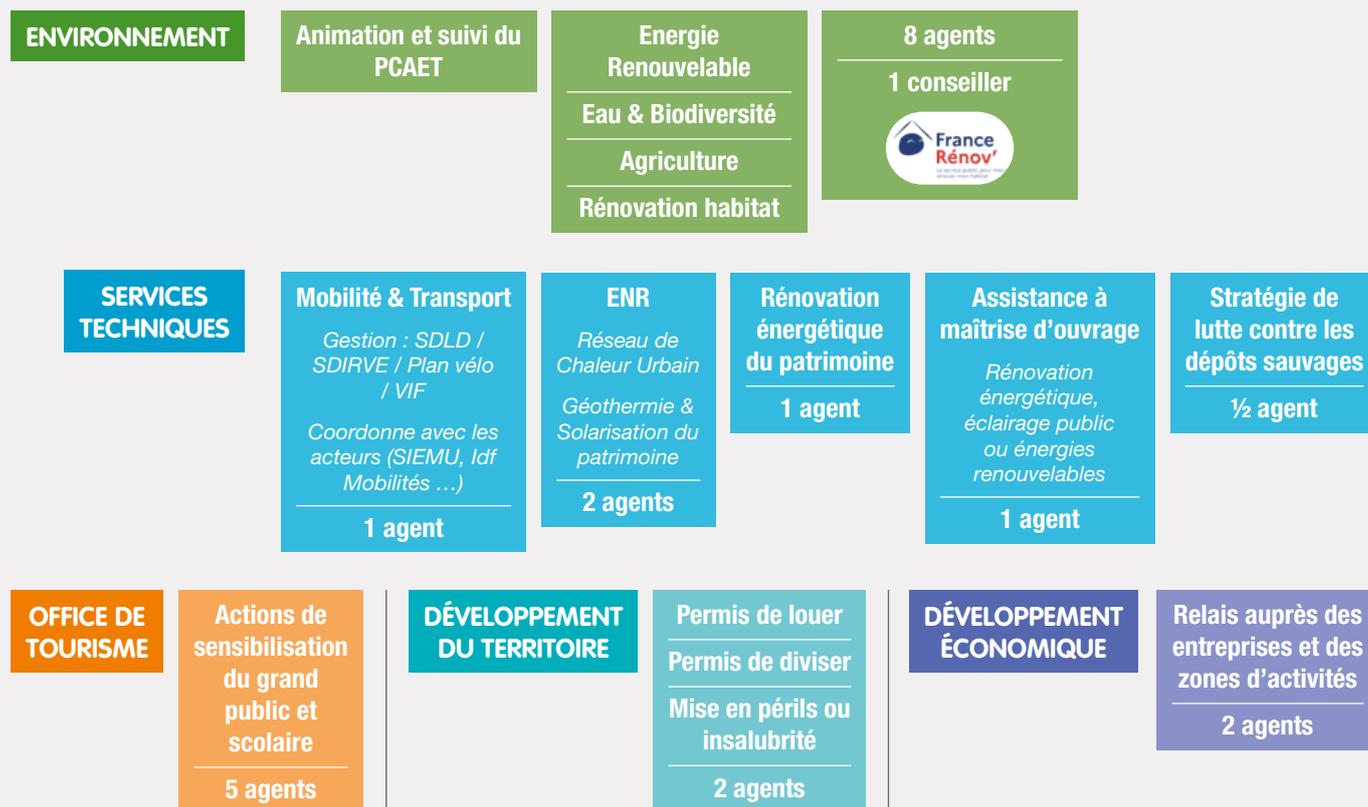
Les comités techniques et de pilotages réunissent les élus et acteurs du territoire sur des mesures propres du plan d'action

- Rénovation énergétique (Service Marne et Gondoire Renov')
- Suivi du PPEANP
- Trames écologiques dont la Trame Noire et la renaturation des sols
- Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)

# 4. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

## LES MOYENS HUMAINS

Près de 94% des mesures sont portées par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, un grand nombre de directions sont mobilisées dont principalement :



La mise en oeuvre du PCAET s'articule également autour :

- Des communes
- Des syndicats (SIAM, SIETREM, SMAEP, SIEMU, SIETOM, SDESM)
- Des partenaires comme Seine-et-Marne Environnement (pour le déploiement du Marne et Gondoire rénov)
- Du Conseil des Ambassadeurs du climat
- Du monde associatif
- Du CAC 40 (membres ambassadeurs du climat)

## LES MOYENS FINANCIERS

Le PCAET ne bénéficie pas d'un budget propre finançant son plan d'action. La réalisation d'un « budget vert » à partir de l'exercice 2024, nous permet d'apprécier les moyens financiers déployés en faveur de la stratégie Climat-Air-Énergie de la collectivité.

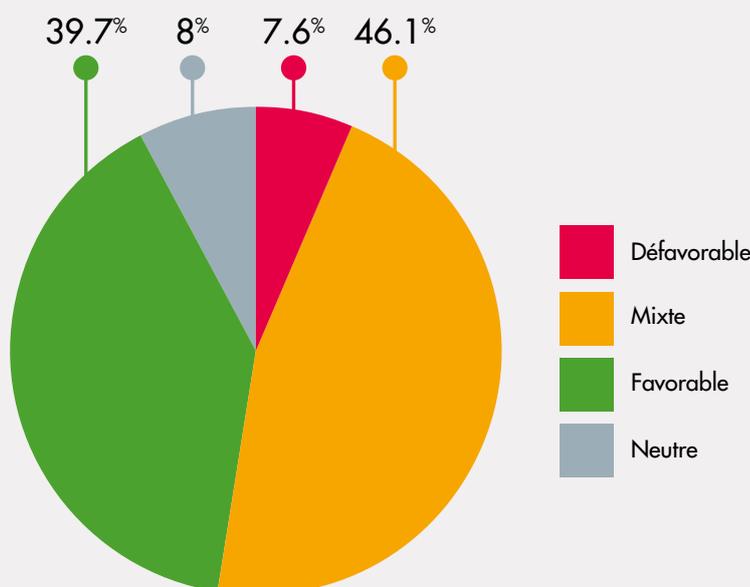
Celui-ci présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Basée sur une méthode de classification multidimensionnel de l'environnement en recensant l'impact des dépenses sur six axes environnementaux, inspirés de la taxonomie verte des activités au niveau européen : « **Atténuation climat** », « **Adaptation climat** », « **Eau** », « **Déchets** », « **Pollutions** », « **Biodiversité** ».

Ainsi, cette appréciation met en évidence que près de 40% des dépenses 2024 obtient une évaluation favorable, représentant un budget de plus de 8,6 M€.

Dans une moindre mesure (toutes les actions n'étant pas inscrites dans le plan d'action du PCAET), l'indicateur budgétaire du CRTE permet d'estimer les investissements du territoire (collectivités, syndicats) sur les aspects de transition écologique. Sur une période de 6 ans, le CRTE estime un budget porté par l'ensemble de ses signataires à plus de 265M€.

Les collectivités mènent une recherche active de financement pour la mise en oeuvre de ses actions. Ainsi de nombreux projets ont été subventionnés par différents organismes : Vélo Île-de-France (Région Île-de-France), aménagements des bords de marne (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département Seine-et-Marne), rénovation de l'éclairage public (Syndicat Des Energies de Seine-et-Marne, Région Île-de-France).

Budget vert -dépenses 2024



# 5. FREINS ET LEVIERS IDENTIFIÉS

La réalisation du bilan intermédiaire permet de mettre en lumière les difficultés rencontrées dans la gestion du PCAET.

## Frein : suivi et accès à la donnée

Des difficultés d'appréhension dans la mise en place du suivi ont été rencontrées. Un long travail a donc été nécessaire afin de trouver une méthode efficace et adaptée au fonctionnement de Marne et Gondoire. La remontée d'informations issue des acteurs du territoire est nécessaire à la mise à jour de ce document, une mécanique qui doit encore gagner en fluidité.

L'actualisation des grands indicateurs d'impact provient des observatoires nationaux et régionaux. Depuis quelques années, de plus en plus de données sont accessibles en open data. Un large inventaire est désormais accessible nécessitant une sélection pertinente.

Aucune centralisation n'existe pour le moment. Celle-ci permettrait synthétisation et fiabilité des sources.

Les délais de mise à disposition des données restent le plus grand frein rencontré. La plupart des indicateurs datent de 2021, entraînant une grande difficulté d'appréciation dans la mesure d'impact du plan d'action du PCAET.

Le contexte sanitaire des années COVID ajoute une complexité plus importante à ce traitement.

## Frein : structuration des plans

Difficulté d'articulation du PCAET avec les autres plans de transition écologique de la collectivité comme par exemple, le Contrat d'Objectif Territoriale avec l'ADEME ou encore le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique.

Bien que portant sur la même thématique, ils ne bénéficient pas de la même temporalité, ni des mêmes périmètres, nécessitant de réaliser plusieurs suivis distincts.

## Leviers

Afin de fluidifier la collecte d'informations provenant des services mais également pour encore mieux s'approprier le plan d'action, l'identification de référents transition écologique au sein de chaque service est une solution envisagée.

Les nombreux échanges réalisés avec les communes et syndicats pour la réalisation du bilan intermédiaire, ont mis en évidence la nécessité de réaliser des entretiens de manière individuelle (meilleur partage des informations) ou sous forme de questionnaire adapté.

Un format qui sera décliné dans le suivi annuel du plan d'action. Un travail avec certains partenaires doit également être conduit pour impulser la mise en oeuvre des actions par ces derniers.

La formalisation du présent document a permis de mieux appréhender la pertinence de certains indicateurs. Ce bilan intermédiaire a donc créé l'opportunité de supprimer, d'ajouter ou de modifier ceux-ci afin de gagner en pertinence.

# 6. BILAN, PERSPECTIVES ET ANTICIPATIONS RÉGLEMENTAIRES

**La dynamique des actions de transition écologique menée par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est accélérée ces dernières années s'appuyant également sur les évolutions réglementaires (loi APER avec la définition de zone d'accélération, loi climat et résilience sur la lutte contre l'artificialisation des sols, etc.)**

Comme le démontre ce bilan intermédiaire, l'état d'avancement du plan d'action du PCAET est satisfaisant. Sur certaines thématiques, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a même été au-delà de son plan d'action avec l'intégration de nombreuses mesures non prévues dans le plan d'action initial.

L'audit externe mené au premier semestre 2023 dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique portée par l'ADEME, est venu conforter la démarche engagée ces dernières années.

Celle-ci a souligné que la collectivité « se démarque par son engagement sur la protection environnementale et agricole, traduite dans les différents documents de planification qu'elle porte (dont le PPEANP qui protège et régleme l'ensemble du territoire). La collectivité s'est également engagée récemment sur la résilience (sécheresse, eau, inondation) et travaille actuellement sur la déclinaison de sa planification énergétique (via son SDE)... La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire se fixe l'ambition d'atteindre la 4ème étoile du label (objectif porté par les élus et les directions). »

**La commission du label a formulé les recommandations de progression suivantes, sur lesquelles s'appuie la collectivité :**

- Renforcer l'accompagnement à la rénovation et le contrôle des travaux du schéma de rénovation de l'habitat
- Accentuer le suivi patrimonial et augmenter la part d'ENR des bâtiments de la collectivité
- Optimiser la logistique et le transport de marchandise

Un travail plus approfondi doit être réalisé afin de mieux appréhender les enjeux en termes de qualité de l'air mais aussi de développement de l'économie circulaire et pouvoir ainsi agir plus concrètement.

En parallèle, plusieurs grandes réflexions sont menées notamment sur l'élaboration d'un SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) valant PCAET.

La finalité est de faciliter le portage par les SCoT des enjeux de la transition énergétique et climatique.

Le SCoT est un ensemble de documents destinés à donner les grandes orientations de développement d'un territoire. C'est un outil de planification sur le long terme mais il peut être modifié à tout moment.

Le SCoT AEC pourrait ainsi prendre la suite du PCAET actuel en portant le projet d'un territoire neutre en carbone à horizon 2050.

# 7. ANNEXES

N°	ACTION	MESURES	AVANCEMENT	PLANNING PREVISIONNEL INITIAL						Mesure supplémentaire
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>AXE A - GOUVERNANCE</b>										
A.1	Créer un conseil citoyen pour le climat	Créer un conseil citoyen pour le climat		●	-	-	-	-	-	-
A.2.1	Financer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET	Mener une veille active sur les différents financements possibles pour renforcer le budget de la politique climat-air-énergie		●	●	●	●	●	●	-
A.2.2		Suivre la mise en œuvre du PCAET et évaluer les résultats		●	●	●	●	●	●	-
<b>AXE B - BATIMENT ET GOUVERNANCE</b>										
B.1.1	Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements	Mettre en place un service public de proximité pour accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements		●	●	●	●	●	●	-
B.1.2		Travailler avec les professionnels du bâtiment pour optimiser le rapport qualité/performance/prix des offres		-	-	-	●	●	●	-
B.1.3		Soutenir financièrement la rénovation énergétique		●	●	-	-	-	-	-
B.2.1	Réduire la précarité énergétique	Identifier les ménages en difficulté et leur proposer un accompagnement adapté.		●	●	●	-	-	-	-
B.2.2		Inciter les bailleurs sociaux à améliorer la qualité énergétique de leurs logements		●	●	●	-	-	-	-
B.2.3		Mettre en place dans le « Permis de louer » des conditions de qualité énergétique		-	-	-	●	●	●	-
B.2.4		Lancer une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)		●	●	●	-	-	-	-
B.3	Réduire le gaspillage dans les établissements scolaires	Réduire les consommations des écoles en faisant bénéficier les établissements des économies ainsi faites		-	●	●	●	●	●	-
B.4.1	Densifier l'urbanisme et faire des nouvelles constructions environnementalement exemplaires et socialement innovantes	Limiter l'impact environnemental de l'urbanisation du territoire et anticiper les besoins en compensation		●	●	●	●	●	●	-
B.4.2		Développer les énergies nouvelles dans le bâti		●	●	●	●	●	●	-
B.4.3		Favoriser les projets de construction performants et étudier la mise en place d'une charte d'aménagement durable		●	●	●	●	●	●	-
B.5.1	Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics	Mettre en place un plan d'investissement de rénovation des bâtiments publics		-	●	●	●	●	●	-
B.5.2		Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public		●	●	●	●	●	-	-
B.6	Travailler pour améliorer les usages du bâti privé, commercial et tertiaire	Inciter les acteurs économiques à réduire leurs consommations énergétiques		●	●	●	●	●	●	-



N°	ACTION	MESURES	AVANCEMENT	PLANNING PREVISIONNEL INITIAL						
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mesure supplémentaire
<b>AXE C - MOBILITE ET TRANSPORT</b>										
C.1.1	Mieux connaître les déplacements sur le territoire	Réviser le Plan local de déplacement (PLD) des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée et mettre en place un observatoire de la mobilité		●	●	●	-	-	-	-
C.1.2		Mettre en place un observatoire de la mobilité		●	●	●	-	-	-	-
C.1.3		Animer une réflexion sur le transport de marchandise		●	●	●	-	-	-	-
C.2.1	Réduire les obligations de se déplacer	Favoriser le développement d'activités économiques et des services publics sur le territoire pour réduire les temps de trajets		-	-	-	●	●	●	-
C.2.2		Encourager le télétravail et l'usage des tiers lieux		-	-	-	●	●	●	-
C.2.3		Créer une bourse aux emplois locaux par domaine d'activité		-	-	-	●	●	●	-
C.3.1	Renforcer l'attractivité des transports en commun	Evaluer les fréquences et le maillage des lignes de bus afin de les adapter en fonction des besoins		-	-	●	●	●	●	-
C.3.2		Etudier la possibilité de systématiser la gratuité pour les écoliers et collégiens		-	-	-	-	-	-	●
C.3.3		Continuer à développer l'accessibilité des transports en commun pour les personnes vivant avec un handicap		-	-	●	●	●	●	-
C.4.1	Faciliter l'intermodalité en intégrant toutes les alternatives de mobilité dans des points de rencontre stratégiques	Développer des plateformes multimodales : vélo, voiture électrique, trottinette		-	-	●	●	●	●	-
C.4.2		Poursuivre le développement des consignes sécurisées pour les vélos aux abords des gares pour favoriser l'intermodalité vélo et train		●	●	●	-	-	-	-
C.4.3		Etudier la gratuité des parkings relais		●	●	●	●	●	●	-
C.4.4		Faciliter le transport des vélos et vélos pliants dans les bus		-	-	●	●	●	●	-
C.5.1	Améliorer l'usage de la voiture pour lutter contre l'autosolisme	Développer le covoiturage et l'auto-stop sur le territoire		●	●	●	●	●	●	-
C.5.2		Développer l'autopartage sur le territoire		-	●	●	●	●	●	-
C.6.1	Faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants	Communiquer sur les dispositifs d'aides permettant l'acquisition de véhicules moins polluants		-	-	-	-	-	-	●
C.6.2		Evaluer, optimiser et promouvoir les stations de recharges électriques		●	●	●	-	-	-	-
C.6.3		Favoriser la production et distribution de GNV sur le territoire		-	-	-	●	●	●	-
C.6.4		Renouveler le parc de véhicules des pouvoirs publics pour des véhicules plus économes et/ou décarbonés		●	●	●	-	-	-	-
C.7.1	Réviser et mettre en œuvre le Schéma Directeur des Liaisons Douces	Faire un état des lieux des circulations douces sur le territoire		●	●	-	-	-	-	-
C.7.2		Améliorer et étendre le réseau en supprimant les points noirs et les ruptures pour la circulation vélo et en renforçant la sécurité des cyclistes		-	●	●	●	●	●	-
C.7.3		Sécuriser le stationnement vélo, lutter contre le vol		●	●	-	-	-	-	-
C.7.4		Faciliter l'accès au vélo pour tous		-	●	●	●	●	●	-
C.7.5		Favoriser la marche à pied pour les trajets courts		-	-	●	●	●	●	-
C.8	Réduire l'exposition aux polluants atmosphériques liée aux transports	Caractériser la pollution de l'air des zones les plus exposées et expérimentation d'un dispositif de traitement de l'air		-	●	●	●	-	-	-



N°	ACTION	MESURES	AVANCEMENT	PLANNING PREVISIONNEL INITIAL						
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mesure supplémentaire
<b>AXE D - AGRICULTURE NATURE</b>										
D.1.1	Favoriser les techniques agricoles les plus « vertueuses » avec un accompagnement de proximité	Développer des partenariats avec les agriculteurs via une convention avec la Chambre d'agriculture				-	-	-	-	-
D.1.2		Encourager le développement de l'agriculture biologique et des AMAP								-
D.1.3		Engager une réflexion sur la mise en place d'une trame brune pour la richesse des sols		-	-					-
D.2.1	Elaborer un projet alimentaire territorial	Etablir un diagnostic de l'offre et la demande sur le territoire					-	-	-	-
D.2.2		Etudier la faisabilité de mise en place d'une légumerie sur le territoire		-	-					-
D.2.3		Installer des casiers fermiers sur le territoire				-	-	-	-	-
D.2.4		Favoriser l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux								-
D.3.1	Accroître les capacités de rétention carbone du territoire	Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles								-
D.3.2		Encourager la désimperméabilisations de certains sites via les PLU et les travaux de voirie		-						-
D.3.3		Préserver et restaurer les zones humides								-
D.3.4		Replanter des haies								-
D.4.1	Faciliter l'adaptation au changement climatique et la récupération des eaux pluviales	Promouvoir les plantes les moins consommatrices d'eau				-	-	-	-	-
D.4.2		Etudier et inciter la récupération d'eau de pluie sur les bâtiments publics et privés		-						-
D.4.3		Faire une cartographie des puits locaux et étudier leur qualité		-						-
D.4.4		Etudier la vulnérabilité du territoire au changement climatique		-						-
D.5	Continuer d'accompagner tous les acteurs sur la réduction de l'utilisation d'intrants pour préserver la qualité de l'air /eau	Continuer d'accompagner et sensibiliser les différents acteurs du territoire à la diminution des intrants								-
D.6	Soutenir l'innovation et l'évolution des cultures	Soutenir les agriculteurs évoluant vers la culture de produits utilisables comme matériaux biosourcés		-	-					-
D.7.1	Développer la Nature en ville et en faire un vecteur de lien social	Développer l'agriculture urbaine et des zones à planter dans l'espace public					-	-	-	-
D.7.2		Accompagner la création des jardins familiaux et partagés					-	-	-	-
D.7.3		Accompagner la création de jardins dans les écoles					-	-	-	-
D.7.4		Etudier l'effet des îlots de chaleur et développer la place de l'arbre en ville/ des espaces verts ouverts pour rafraîchir les zones urbaines					-	-	-	-
D.7.5		Développer un schéma d'aménagement des berges de Marne					-	-	-	-
D.7.6		Expérimenter et développer l'éco-pâturage		-	-					-
D.8.1	Agir pour la préservation de la biodiversité	Préserver les corridors écologiques via les trames vertes et bleues								-
D.8.2		Valoriser le patrimoine naturel existant								-
D.8.3		Lutter contre la prolifération des frelons asiatiques								-
D.8.4		Favoriser les plantes mellifères								-



N°	ACTION	MESURES	AVANCEMENT	PLANNING PREVISIONNEL INITIAL							
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mesure supplémentaire	
<b>AXE E - ECONOMIE LOCALE</b>											
E.1	Soutenir le développement d'offres de formation en lien avec les filières durables	Valoriser et encourager le développement de formations aux métiers «durables»		-	-	-	-	-	-		
E.2.1	Réduire le bilan carbone des zones d'activité	Assurer la promotion des Plan de Déplacement Inter-Entreprise				-	-	-	-	-	
E.2.2		Inciter à la végétalisation des toitures		-	-					-	
E.2.3		Aménager des jardins au sein des ZAE		-	-					-	
E.3.1	3/ Développer l'économie circulaire et les mutualisations, entre entreprises comme entre particuliers	Créer une plateforme de mise en relation pour favoriser la rencontre et l'échange des acteurs économiques		-	-	-				-	
E.3.2		Développer le réemploi					-	-	-	-	
E.3.3		Etudier le système de consigne		-	-	-				-	
E.4	Rendre les acteurs publics exemplaires dans leurs achats	Adopter une politique d'achats publics responsables		-	-					-	
E.5.1	Soutenir les commerces de proximité et soutenir le développement d'une offre permettant une consommation plus responsable	Etudier l'ensemble des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire et mettre en place un plan innovant		-	-	-				-	
E.5.2		Développer la culture du vrac dans les magasins de proximité		-	-	-				-	
E.5.3		Favoriser les zones de circulation apaisées dans les centres-villes et aux abords des écoles					-	-	-	-	
E.5.4		Accompagner le développement de services innovants favorisant le développement des commerces de proximité									-
E.5.5		Revitaliser les commerces de proximité en favorisant l'émergence et l'animation de réseaux de commerçants locaux									-
E.6.1	Réduire la production de déchet et optimiser leur gestion dans une perspective zéro carbone	Etudier le réaménagement des déchetteries pour favoriser le réemploi		-	-	-				-	
E.6.2		Empêcher / sanctionner les décharges sauvages								-	
E.6.3		Continuer de développer le compostage public et individuel					-	-	-	-	
E.6.4		Continuer à développer les équipements et la sensibilisation permettant de mieux trier et valoriser les déchets dans l'espace public					-	-	-	-	



N°	ACTION	MESURES	AVANCEMENT	PLANNING PREVISIONNEL INITIAL						
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mesure supplémentaire
<b>AXE F - NOUVELLES ENERGIES</b>										
F.1.2	Exploiter le potentiel solaire du territoire et étudier la possibilité d'un projet citoyen	Faire réaliser un « cadastre solaire » et en faire un outil opératoire pour développer les nouveaux équipements		●	●	●	-	-	-	-
F.1.3		Soutenir l'installation de parcs solaire « participatifs »		●	●	●	-	-	-	-
F.2.1	Exploiter les ressources en chaleur fatale	Création d'un réseau de chaleur par récupération de la chaleur fatale du SIETREM		●	●	●	●	●	●	-
F.2.2		Recenser les data-centers et travailler avec leurs propriétaires pour en améliorer la performance énergétique globale		-	-	-	-	●	●	-
F.3	Identifier les potentiels en géothermie du territoire et intégrer cette ressource dans les grands projets d'aménagement	Réaliser une étude fine sur les potentiels de la géothermie du territoire		-	●	●	●	-	-	-
F.4.1	Développer l'utilisation de la biomasse et la méthanisation en valorisant toutes les ressources disponibles sur le territoire	Etudier le potentiel méthanisable du territoire		●	●	●	●	-	-	-
F.4.2		Poursuivre le projet de méthanisation des boues issues des eaux usées du SIAM		●	●	●	●	-	-	-
F.4.3		Soutenir les projets de méthanisation agricole dès lors qu'ils sont bien alimentés par des déchets de production existantes		●	●	-	-	-	-	-
F.4.4		Continuer à développer le bois énergie sur le territoire		-	-	●	●	●	●	-
F.5.1	Favoriser un éolien alternatif et étudier les potentiels en hydroélectricité	Mener une étude sur la possible implantation d'éoliennes en sommet d'immeuble		-	-	-	●	●	●	-
F.5.2		Accompagner les habitants souhaitant implanter des éoliennes domestiques sur leurs terrains		-	-	-	●	●	●	-
F.5.3		Etudier les potentiels du territoire en matière d'hydroélectricité		-	-	-	-	-	-	●

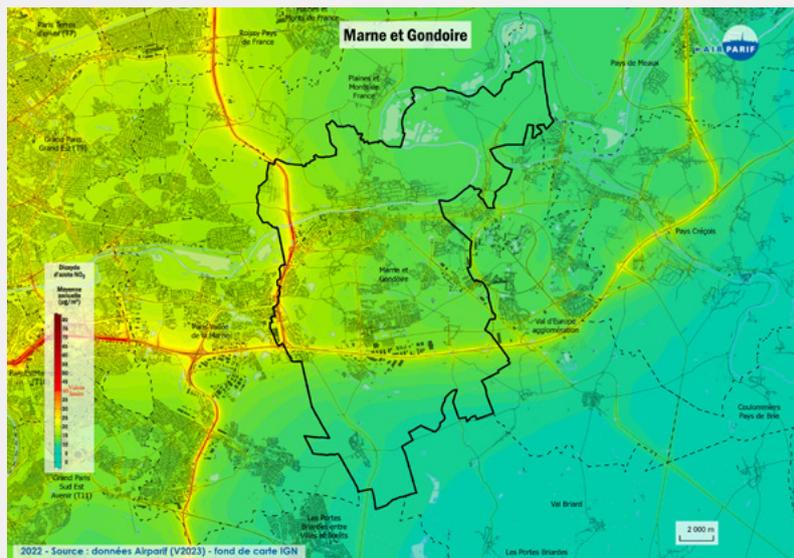


N°	ACTION	MESURES	AVANCEMENT	PLANNING PREVISIONNEL INITIAL						
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mesure supplémentaire
<b>AXE G - SENSIBILISATION</b>										
G.1.1	Organiser la sensibilisation des habitants du territoire à l'empreinte carbone de leur mode de vie et aux alternatives existantes	Organiser des animations et des évènements sur le Bâti et l'habitat responsable		●	●	●	●	-	-	-
G.1.2		Organiser une sensibilisation de proximité		●	●	●	-	-	-	-
G.1.3		Publier et distribuer une « Charte des bons gestes »		●	●	-	-	-	-	-
G.1.4		Créer une cartographie interactive des solutions écologiques locales		●	●	-	-	-	-	-
G.1.5		Communiquer sur les solutions alternatives à la voiture solo et aux transports doux		●	●	-	-	-	-	-
G.1.6		Sensibiliser à l'écoconduite		●	●	-	-	-	-	-
G.1.7		Proposer des activités «jardinage» pour apprendre à jardiner et organiser du lien social		-	-	●	●	●	●	-
G.1.8		Faire connaître la biodiversité du territoire pour la protéger		●	●	-	-	-	-	-
G.2.1	Sensibiliser les enfants et mieux intégrer les enjeux climat - environnement dans le parcours éducatif	Favoriser la sensibilisation systématique au sein de l'enseignement général		●	●	●	-	-	-	-
G.2.2		Renforcer le matériel pédagogique des établissements scolaires en matière de développement durable		●	●	●	-	-	-	-
G.3.1	Sensibiliser les acteurs économiques sur les enjeux climat-énergie et la RSE	Sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés aux enjeux climatiques		●	●	-	-	-	-	-
G.3.2		Encourager les communes à inclure dans leurs PLP des limites sur la publicité dans l'espace public et dans les commerces		-	-	●	●	●	●	-
G.3.3		Inciter les PME à rendre leur activité plus durable et responsable, et valoriser les entreprises vertueuses		-	-	●	●	●	●	-
G.3.4		Créer un label « Économie d'énergie »		-	-	●	●	●	●	-
G.3.5		Recenser et valoriser les démarches et labels existants dans le secteur de la restauration et de l'alimentation		-	-	●	●	●	●	-
G.4.1	Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services	Accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens		●	●	●	-	-	-	-
G.4.2		Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus		●	●	●	-	-	-	-
G.4.3		Proposer une offre de formation de type «Eco-drive» aux agents		-	-	-	●	●	●	-
G.4.4		Informers les espaces verts des communes sur les pratiques durables et responsables		-	-	-	-	-	-	-

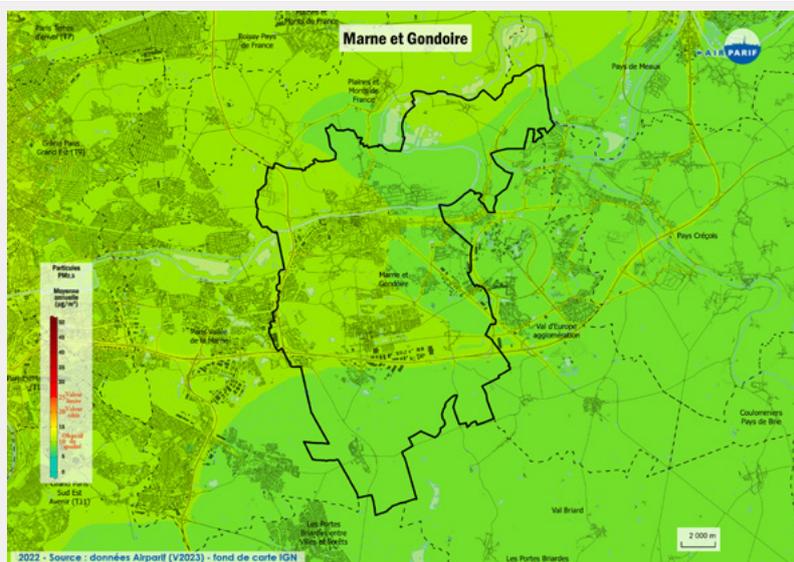


# CARTOGRAPHIE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DU TERRITOIRE EN 2022

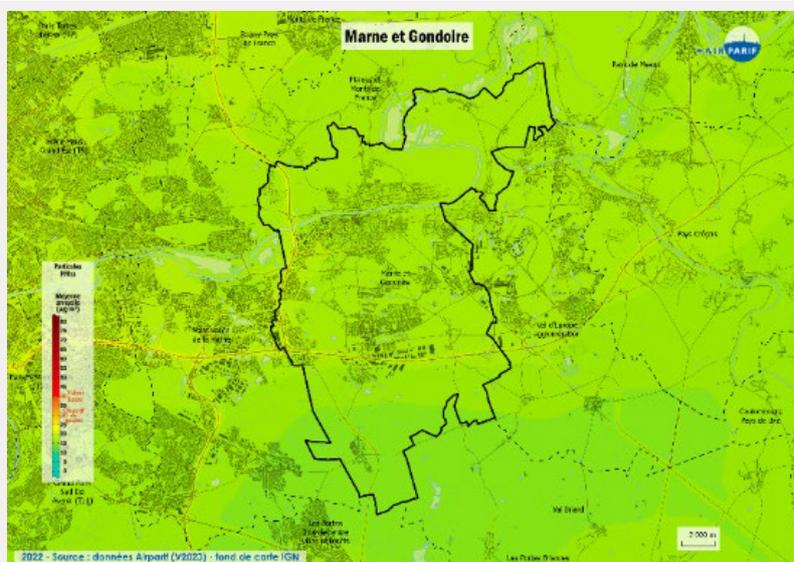
## POLLUANTS NO<sub>2</sub>



## POLLUANT PM 2.5



## POLLUANT PM 10





Plus d'info  
[www.marneetgondoire.fr](http://www.marneetgondoire.fr)



Communauté d'Agglomération  
de Marne et Gondoire  
1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

[www.marneetgondoire.fr](http://www.marneetgondoire.fr)

